

ROLE DU TAQLID

Écrit par l'administrateur (traduit par un frère)

Le Taqlîd dans la Shariah, contrairement au Admout Taqlîd, signifie le fait de suivre le Coran et la Sounnah tel que compris, interprété, pratiqué et transmis à la Oummah par les Sahâbah (compagnons) de Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam).

Le Taqlîd, qui signifie littéralement être lié, attaché ainsi que la fait de suivre, fait référence à la manière selon laquelle il faut pratiquer l'islam. Il s'agit de rigoureusement mettre en pratique le Coran et la Sounnah tel qu'ordonné par Allah Ta'ala Qui dit :

“ô gens doués de savoir ! Obéissez à Allah et obéissez au Rassoul...”

De nombreux âyat (versets) coraniques, ainsi que des hadith, ordonnent la stricte obéissance dénommée Taqlîd dans la terminologie de la Shariah.

Susciter le plaisir d'Allah n'est possible qu'au moyen de l'obéissance et la soumission à Ses lois constituées d'innombrables détails et articles en relation avec des concept et commandement à profusion. Cela va sans dire que l'abondance de règles dans la Shariah est le produit de la révélation Divine et l'inspiration faite au seul récipiendaire de la loi d'Allah, à savoir, le cœur béni de Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam). D'où le verset coranique :

“Il (Mouhammad) ne parle pas par désire (ou opinion infondée). Ce n'est (sa parole) que la Wahi (la révélation) qui est révélée.”

ROLE DU TAQLID

Écrit par l'administrateur (traduit par un frère)

L'opinion personnelle n'a pas sa place dans l'élaboration des règles appartenant à la conception –supérieure- des institutions en Islam. Quand l'homme délaisse le Taqlîd (le suivisme du Coran et de la Sounnah), il s'asservit à sa propre opinion qui n'est que le produit de son hawa (désire du nafs (l'âme, l'égo)). Critiquant les esclaves du désir, Sayyidouna (notre maître) Oumar (radyallahou anhou (qu'Allah l'agrée)), a dit :

“En vérité, les adeptes de l'opinion sont les ennemis de la Sounnah.”

Le Taqlîd est un fait islamique et un ordre coranique indéniable. Le Qour'ane Majîd (le Noble Coran) dit :

“Interrogez les gens du zikr (science/savoir) si vous ne savez pas.”

“Suivez la voie de ceux qui se tournent vers Lui (Allah).”

Dans la première -la principale- mention, les gens du zikr et ceux qui se sont tournés vers Allah Ta'ala, cela fait indubitablement allusion aux Sahâbah de Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam). Ensemble, le coran et les hadith mettent l'accent sur cette affirmation. Les versets coranique en ce sens, cité ci-après avec enthousiasme, louent les Sahâbah et confirment leur rang auprès d'Allah.

“Les devanciers, les premiers parmi les Mouhajirînes et Ansâr, ainsi que ceux qui les suivirent dans le bien, Allah est satisfait d'eux et ils sont satisfait de Lui...”

ROLE DU TAQLID

Écrit par l'administrateur (traduit par un frère)

“En vérité, Allah a agréé les Mou-minîne (c.à.d les Sahâbah) quand ils te firent (ô Mouhammad) acte d'allégeance (bay't) sous l'arbre....”

Un hadith célèbre précise que la voie du salut et de la droiture est celle des Sahâbah. Une fois, Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam) a dit que des 73 sectes en lesquels la Oummah sera divisée, un seul groupe sera sur la voie de la droiture et du salut. Quand il fut questionné sur ce groupe bienheureux, Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam) dit :

“(ceux qu sont sur) La voie sur laquelle moi et mes Sahâbah sommes.”

Le Coran et les hadith déclarent catégoriquement et ordonnent à la Oummah l'adoption du Taqlîd des Sahâbah. Tout taqlîd (suivisme) qui diverge du Taqlîd des Sahâbah, n'est que taqlîd du hawa (désire nafsâni (du nafs)) et de sheytâne. Par conséquent, il faut comprendre que ceux qui délaissent le Taqlîd des Sahâbah, optent en fait pour celui de sheytâne.

Voyons à présent quelle est la voie des Sahâbah, cette voie, ce Taqlîd ordonnée par le Coran, et sans lequel an najât (le salut) dans l'âkhirah (l'au-delà) est impossible ; de même que le fait d'adhérer au Coran et à la Sounnah.

ROLE DU TAQLID

Écrit par l'administrateur (traduit par un frère)

LE CORAN ET LA SOUNNAH NOUS SONT PARVENUS PAR TRANSMISSION

Tout le monde sait que la Wahi (révélation Divine) a pris fin avec Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam). Ainsi, le seul passage, pour transférer le Coran et la Sounnah aux générations successives de la Oummah, est la chaîne d'or de transmission émanant de Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam), le tout premier maillon étant celui des nobles Sahâbah. Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam) a transmis l'islam aux Sahâbah qui à leur tour l'ont transmis à la génération d'après, nommément, les Tâbi'îne. Ces derniers l'ont transmis à la génération suivante, connue sous le nom Tab'i-Tâbi'îne. De cette manière, génération après génération, l'islam est arrivé à notre époque via une transmission fiable ; et il se transmettra comme tel jusqu'à la fin des temps.

Cette voie de transmission n'est pas celle des livres et enseignement géniaux ne faisant pas partie des maillons de la chaîne d'or de transmission remontant jusqu'à Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam) ; par le truchement des Sahâbah, qui forment le lien unissant les A-immah al Moujtahidîne et les Fouqaha à Rassouloullah (sallallahou alayhi wa sallam).

(Les fouqaha sont les juristes, et ceux dénommés A-immah al Moujtahidîne sont les imam (singulier de a-immah) qui ont menés la lutte, essentiellement intellectuelle, pour que nous ayons l'islam tel que pratiqué au temps du Prophète (Sallallahou alayhi wa sallam))

Cette chaîne d'or de transmission est l'institution établie par Allah Ta'ala pour la protection et la préservation de l'islam. Cette préservation, dans sa pureté immaculée, est une promesse Divine. Le Coran déclare :

“Nous avons révélés le zikr (Coran) et très certainement, Nous en sommes Le Protecteur.”

ROLE DU TAQLID

Écrit par l'administrateur (traduit par un frère)

La chaîne d'or de transmission fut gardé intact grâce à l'institution du Taqlîd. Les ennemis – sous diverses formes (et méthodes) - de l'islam, ont toujours conspirés en vue de rompre cette chaîne d'or sacrée en attaquant la pratique islamique du Taqlîd. Une fois le but pémicieux de ces ennemis atteint, le lien de la Oummah, avec l'islam véritable et original, sera brisé. Mais, puisque Allah Ta'ala Lui même a pris en charge la protection de l'islam, le complot néfaste des ennemis sera contrecarré et neutralisé par les forces de la Haqq (la vérité). (En d'autres termes, ce lien ne sera jamais brisé).

Tandis que les partisans des quatre mazhab (écoles de pensée et de jurisprudence islamique) ont acceptés tout l'édifice de la Shariah tel qu'hérité de chaque génération précédente dont la première est celle des Sahâbah, qui sont le premier maillon dans la chaîne de transmission; tout les autres groupes, sous forme de secte, soumettent le Coran et les hadith à leur opinion personnelle et interprétation capricieuse. Ainsi, pendant que les Mouqallidîne (gens du Taqlîd) font le suivisme de l'islam sous la forme acquise par les Sahâbah, les sectes déviantes quant à elles, n'hésitent pas à rejeter toute opinion Shar'i (de la Shariah); si cette dernière ne correspond pas à leur propre compréhension du Coran et des hadith.

Puisque leur propre interprétation du Coran et des hadith joue un rôle primordial dans leur acceptation ou rejet de la Shariah, ils se retrouvent au-delà des limites des Ahlous Sounnah (gens de la Sounnah) dont la Shariah n'est pas le produit de l'opinion personnelle, mais bel et bien la Sharia prise chez les Sahâbah via transmission fiable. La soumission à cette Sharia là s'appelle Taqlîd. Le Admout – ou opposition au- Taqlîd n'est que dhalal (déviation); c'est en fait le suivisme aveuglé du bas nafs. Un tel suivisme aveugle, qui est le résultat de l'abandon du Taqlîd des Sahâbah, n'est que grande tromperie. L'on renonce à un taqlîd de qualité supérieur pour adhérer à un taqlîd grossièrement erroné et trompeur, à savoir, le taqlîd du nafs.